
Séance du 25 juin 2008

N°2008.06.A.5.2.2.

OBJET : BUDGET ANNEXE : COMPTE DE GESTION 2007

Le vingt-cinq juin deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Truyes, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS - M. HOULARD - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. ARRAULT - M. BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - Mme MASVEYRAUD - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Arlette MASVEYRAUD

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND ;

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires ont été régulièrement arrêtées :
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

16 JUL. 2008

Publié ou notifié le :

18 JUL. 2008



Pour extrait conforme

Le Président,

Jacques DURAND